Impôts Services
exploité par Onebiz Solutions Sàrl
CHE-270.068.211

Mandat de représentation

Procuration pour la représentation auprès des autorités, assurances et autres instances

Le mandant

Nom et prénom _____

Date de naissance _____

Adresse (rue, NPA, localité) _____

N° de contribuable (si connu) _____

Téléphone / e-mail _____

Le mandataire

Impôts Services, exploité par **Onebiz Solutions Sàrl** (CHE-270.068.211), C/O Onebiz Solutions Sàrl – Case postale – 1815 Clarens (Montreux VD), ci-après « le mandataire ».

1. Objet du mandat

Le mandant donne au mandataire le pouvoir de le représenter, de prendre connaissance de son dossier, de recevoir la correspondance et d'agir en son nom dans les démarches décrites ci-dessous, pour les périodes et les affaires qu'il lui confie.

2. Instances concernées **(cochez ce qui est confié ; à défaut, la première case seule s'applique)**

[X] Administration fiscale (Direction générale de la fiscalité du canton de Vaud, Administration fédérale des contributions, communes, autres cantons)

[] Caisses de compensation AVS/AI/APG et autres assurances sociales (assurance-chômage, allocations familiales, assurance accidents)

[] Caisses de pension, institutions de prévoyance, fondations 3e pilier

[] Caisses maladie et assurances (maladie, accidents, responsabilité civile, ménage, véhicule, vie)

[] Banques, PostFinance et autres établissements financiers (information et attestations uniquement)

[] Notaires, registre foncier, registre du commerce, offices des poursuites et autres administrations

[] Autre : _____

3. Actes autorisés

- établir, signer et déposer les déclarations d'impôts et leurs annexes, et demander des prolongations de délai ;
- recevoir, consulter et contrôler les décisions de taxation, bordereaux et rappels, et former réclamation ou recours dans les délais ;
- demander et recevoir des attestations, relevés, décomptes et renseignements auprès des instances ci-dessus ;
- négocier des arrangements de paiement et demander des remises, sous réserve de l'accord du mandant ;
- se faire remettre toute pièce utile et correspondre avec les instances concernées.

4. Limites

Le mandataire n'a **pas** le pouvoir de disposer des avoirs du mandant, d'encaisser des montants en son nom (sauf remise expresse), de conclure des contrats ou des emprunts, ni de retirer un recours ou de renoncer à un droit sans instruction du mandant. Les décisions importantes sont soumises au mandant avant dépôt.

5. Devoirs du mandant et du mandataire

Le mandant fournit des informations et des pièces complètes et exactes ; le mandataire exécute le mandat avec diligence, traite les données de manière confidentielle et uniquement pour l'exécution du mandat, conformément à la loi

fédérale sur la protection des données. Les honoraires sont ceux convenus ou ceux du tarif en vigueur de l’étude.

6. Durée et révocation

Le mandat est conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut y mettre fin en tout temps par écrit (art. 404 CO). La révocation prend effet à sa réception ; elle ne libère pas le mandant des honoraires dus pour les prestations déjà fournies. Les instances peuvent exiger une copie du présent mandat ; le mandant autorise le mandataire à la leur remettre.

7. Droit applicable et for

Le présent mandat est soumis au droit suisse (art. 394 ss CO). Le for est celui du domicile du mandant, ou, à défaut, à Vevey (VD).

Signatures

Lieu et date :

Le mandant (signature manuscrite) :

Lieu et date :

Pour le mandataire, Impôts Services :

Veuillez imprimer, dater et signer ce mandat, puis le joindre à votre dossier sur app.impots-services.ch (étape « Documents ») ou l’envoyer à info@impots-services.ch. Joignez une copie de votre pièce d’identité si une instance l’exige.